

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1243

15 mai 2014

SOMMAIRE

Acmar Systems S.A.	59660	HECF Atlas S.à r.l.	59627
Advanced Technics Properties SPF S.A.	59664	HECF Edmund S.à r.l.	59628
Allact S.A.	59626	HECF Germany 1 S.à r.l.	59629
Anchor S.à r.l.	59660	Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.	59630
Armat Investment S.A.	59663	Hyadinvest S.A.	59627
AXA Redilion ManagementCo S.C.A.	59661	I.A.L. International Acquisitions Luxem- bourg Holding S.A.	59629
BEII S.à r.l.	59646	KWASA Prisma 1 S.à r.l.	59636
Bergame Capital S.à r.l.	59633	La Bosse Investment S.A.	59658
Böhrs + Böhrs Invest S.A.	59645	Lemoro S.à r.l.	59644
BRE/Europe Hotel I S.à r.l.	59646	Lloyds TSB International Liquidity	59649
Brenda S.A. SPF	59645	LSF6 Obelix S.à r.l.	59646
Cogelu	59645	Magimmo S.A.	59658
Comptoir Electrique et Fournitures du Lu- xembourg S.A.	59644	Mars Propco 12 S.à r.l.	59649
CS Participations S.A.	59664	Médiatteam SA	59650
EPF Acquisition Co 15 S.à r.l.	59635	Mediterranea Investment S.à r.l.	59650
Foyer Re S.A.	59633	MKF McKelcey Funds S.A.	59649
Global Media Invest S.A.	59618	Motor Car Leasing S.A.	59635
Global Telecom Acquisitions S.à r.l.	59632	NIRAAMAYA Holdings S.A.	59658
Grantham S.à r.l.	59628	Ortano Mare Development S.A.	59663
GSG Athena S.à r.l.	59629	Royal Boissons S.à r.l.	59632
Hameur Gestion S.à r.l.	59628	Spheres Care Origins S.A.	59659
Harvard Investments S.A.	59627	Swip Islamic Sicav	59664
		Westfield Milan S.à r.l.	59636

Global Media Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 185.166.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of March.

Before Us Me Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The company governed by the laws of Ireland SANLUX INVESTMENTS LIMITED, established and having its registered office in Athlone, Eaton Neary, Custume Place, (Republic of Ireland), inscribed in the Trade Registry of the Republic of Ireland "CRO" under the number 196706,

here represented by Mrs Sandra KAISER, corporate manager, residing professionally in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as said before, has requested the notary to draw up the following articles of association of a Luxembourg public limited company (société anonyme), which she declares to establish as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a public limited company (société anonyme) under the name of "GLOBAL MEDIA INVEST S.A..".

The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is set up for an unlimited period of time.

The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- enter in any borrowing in any form or obtain any credit or financing and raise funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- grant loan, transmit funds, provide credit access to any Luxembourg or foreign affiliated entities, acquire any debt instruments or securities issued by such entities and provide and issue any kind of guaranty in favor or to the benefit of such entities, which may be in the Company's interest

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including any real estate operations and transactions, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain commercial establishment open to the public.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000.-), represented by five hundred (500) shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) per share.

Art. 4. The shares are in registered form or in bearer form, at the shareholder's option.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

The general meeting may entrust the Board of Directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The Board of Directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the Board of Directors.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The board of directors shall choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 7. Towards third parties the company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two directors or by the individual signature of a delegate of the Board within the limits of its powers. In case of one single director, the Company will be bound by the signature of the sole director.

In any case, the signature of one Director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations.

Art. 8. The company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or willful misconduct.

D. Supervision of the company

Art. 9. The company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorum and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the 5th of June of each year at 2.00 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 4 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the Board of Directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitory provision

- 1) The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2014.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder, SANLUX INVESTMENTS LIMITED, represented as stated above.

All the shares have been totally paid up so that the amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) is from this day on at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1);
2. The following persons are appointed as directors of the Company:

a) Mr Dario FUSCHETTO, company director, born in Payerne (Switzerland), on 1st June 1965, professionally residing in CH - 1004 Lausanne, Avenue de France 90, Chairman of the Board of Directors;

b) Mr Thierry TRIBOULOT, private employee, born in Villers-Semeuse (France) on 2nd April 1973, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades,

c) Mrs Maria Helena GONCALVES, private employee, born in Hayange (France) on 20th April 1976, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

3. Mr Marco RIES, réviseur d'entreprises, born in Esch-sur-Alzette (Luxembourg) on 6th January 1959, professionally residing in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, is appointed as statutory auditor.

4. The mandates of the Directors and of the Statutory Auditor shall expire immediately after the Annual General Meeting of 2019.

5. The registered office of the Company is set at L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading the present deed to the attorney of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said attorney has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le cinquième jour de mars.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit irlandais SANLUX INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Eaton Neary, Custume Place, Athlone, République d'Irlande, inscrite au Registre de Commerce de la République d'Irlande "CRO" sous le numéro 196706,

ici représentée par Madame Sandra KAISER, Corporate Manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes.

STATUTS

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GLOBAL MEDIA INVEST S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou aux sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe

de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou fournir un accès au crédit à toute entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, acquérir tous instruments de dette ou titres émis par de telles entités et fournir et émettre tout type de garantie en faveur ou au profit ou dans l'intérêt de telles entités, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus toutes opérations et transactions immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,-EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière. En cas d'administrateur unique, la société sera engagée par sa seule signature.

En tous les cas, la signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 5 juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, SANLUX INVESTMENTS LIMITED, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la sou-

scriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Dario FUSCHETTO, administrateur de société, né le 1^{er} juin 1965 à Payerne (Suisse), avec adresse professionnelle au 90 Avenue de France, CH - 1004 Lausanne, Président du Conseil d'Administration;

b) Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villeurs-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, et

c) Madame Maria Helena GONCALVES, employée privé, née le 20 avril 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

3) Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, est appelé à la fonction de commissaire.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

5) Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Kaiser, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 7 mars 2014. Relation: RED/2017/477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Els.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 12 mars 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014036998/474.

(140042567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Allact S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7430 Fischbach, 7, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.156.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2014039263/12.

(140045724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Harvard Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 116.915.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014038820/12.

(140044951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

HECF Atlas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 261.300,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 172.898.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 12 mars 2014

L'Associé Unique de HECF Atlas S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Mark Houston en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014;

- De nommer:

* Monsieur Damian Pons, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

HECF Atlas S.à r.l.

Référence de publication: 2014038821/18.

(140045090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Hyadinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 164.253.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 mars 2014 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolutions:

Les mandats des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler:

- Monsieur Henri d'Arenberg, Président et Administrateur A,

- Monsieur Francisco Felipe de Borbon dos Sicilias, Administrateur B

- FIDUPAR, société anonyme, représentée par Monsieur Noël Didier, Administrateur B,

- JALYNE S.A., société anonyme, représentée par Monsieur Jacques Bonnier, Administrateur B,

aux postes d'administrateurs pour une durée venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les prochains Comptes Annuels.

Le mandat de Commissaire aux Comptes venant à échéance, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de la société THE CLOVER, au poste de Commissaire aux Comptes. Ce mandat est renouvelé pour une durée venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les prochains Comptes Annuels.

Certifiée Conforme

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2014038833/24.

(140044284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Hameur Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 118.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014038819/11.

(140044661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

HECF Edmund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 216.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 162.780.

Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 12 mars 2014

L'Associé Unique de HECF Edmund S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Mark Houston en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014;

- De nommer:

* Monsieur Damian Pons, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

HECF Edmund S.à r.l.

Référence de publication: 2014038823/18.

(140045094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Grantham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.374.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société tenue le 26 Février 2014 qu'il a été décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de TMF CORPORATE SERVICES S.A. en tant que gérant B de la Société avec effet au 28 Février 2014.

- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire et pour une durée illimitée, Monsieur Jack Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F Kennedy L-1855 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société avec effet immédiat au 1^{er} mars 2014; et

- de confirmer que le conseil de gérance de la Société est désormais composé par les gérants suivants:

* Monsieur Jack Mudde, gérant B;

* Monsieur Jerry Yiu Leung Mo, gérant A; et

* Monsieur Alan Abel Ying Choi Yu, gérant A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014038802/25.

(140044798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

I.A.L. International Acquisitions Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 51.501.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu le 25 octobre 2013

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Maître Jean-Marie VERLAINE de son poste d'administrateur intervenue en date du 24 octobre 2013.

Le Conseil d'Administration décide de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Marc BODELET demeurant professionnellement au 8 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Monsieur Marc BODELET terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette nomination fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 25 octobre 2013.

Pour I.A.L. INTERNATIONAL ACQUISITIONS LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2014038834/17.

(140044349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

HECF Germany 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 192.100,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 117.935.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions des Associés prises en date du 12 mars 2014

L'Associé Unique de HECF Germany 1 S.à r.l. (la «Société») a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Monsieur Mark Houston en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014;

- De nommer:

* Monsieur Damian Pons, résidant professionnellement au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société à partir du 12 mars 2014, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

HECF Germany 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2014038824/18.

(140045093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

GSG Athena S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 181.165.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 14 mars 2014, de:

- Rayer Monsieur Michael FURTH et Madame Véronique MENARD en tant que gérants de la Société avec effet au 14 mars 2014;

- Nommer Monsieur Brett LASHLEY, né le 23 décembre 1973 à Maryland, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 1, Ropemaker Street, EC2Y 9HT Londres, Royaume Uni en tant que gérant de la Société avec effet au 14 mars 2014 et ce pour une durée indéterminée; et

- Nommer Monsieur Richard SPENCER, né le 14 septembre 1974 à Rotterdam, Royaume Uni, résidant au 133, Fleet Street, Peterborough Court, EC4A 2BB Londres, Royaume Uni, en tant que gérant GS de la Société avec effet au 14 mars 2014 et ce pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Référence de publication: 2014038813/19.

(140044400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.200,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.436.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of February.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4A, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.435, here represented by Ms. Aichouba Becheikh, private employee, with professional address at 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 February, 2014.

The said proxy, signed “ne varietur” by the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such the Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.”, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114 436 (the “Company”), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg dated February 17th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 926 of May 11th, 2006, and 2 which Articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains on November 13th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 27th, 2013, number 3297.

II. The Company’s share capital is set at thirteen thousand one hundred Euro (EUR 13,100.-) divided into one hundred and thirty-one (131) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

III. The Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euro (EUR 100.-), so as to raise it from its present amount of thirteen thousand one hundred Euro (EUR 13,100.-) to thirteen thousand two hundred Euro (EUR 13,200.-), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), along with the payment of a share premium whose aggregate value amounts to one million one hundred and forty-nine thousand and nine hundred Euro (EUR 1,149,900.00 -).

Subscription - Payment

Thereupon intervened Herald Level 1 Lux Holding S.à. r.l., prenamed, through its proxyholder, and declared to subscribe to the entirety of the one (1) new share to be issued, and have such share, whose subscription value amounts to one hundred Euro (EUR 100.), and the related share premium in the aggregate amount of one million one hundred and forty-nine thousand and nine hundred Euro (EUR 1,149,900.00), both fully paid-up by a contribution in cash.

The one (1) new share to be issued has been fully subscribed and paid up in cash and the share premium of an amount of one million one hundred and forty-nine thousand and nine hundred Euro (EUR 1,149,900.00), has been fully paid by Herald Level 1 Lux Holding S.à. r.l., so that the total amount of one million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,150,000.00) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Herald Level 1 Lux Holding S.à. r.l., holds all the one hundred and thirty-two (132) shares of the Company.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, article 5 of the Company’s articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at thirteen thousand two hundred Euro (EUR 13,200.-) divided into one hundred thirty-two (132) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand seven hundred Euro (EUR 2,700.-) by the undersigned notary.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in the Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her Surname Becheikh, Aichouba name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, and the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4A, Rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.435, représentée par Madame Aichouba Becheikh, employée privée, demeurant professionnellement au 4a rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, en vertu d'une procuration donnée le 20 février 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la Comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Herald Level 2 Lux Holding S.à r.l.», ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 436 (ci-après la «Société»), constituée par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 février 2006, publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations, numéro 926, le 11 mai 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire instrumentaire en date du 13 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3297 du 27 décembre 2013, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 436.

II. Le capital social de la Société est fixé à treize mille cents euros (EUR 13.100,-) divisé en cent trente et une (131) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

III. La Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (EUR 100,-), pour le porter de son montant actuel treize mille cents euros (EUR 13.100,-) à treize mille deux cents euros (EUR 13.200,-), par la création et l'émission d'une part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ensemble avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à un million cent quarante-neuf mille neuf cents euros (EUR 1,149,900.00-).

Souscription - Libération

La (1) nouvelle part sociale à émettre a été intégralement souscrite et libérée en numéraire et la prime d'émission de un million cent quarante-neuf mille neuf cents euros (EUR 1,149,900.00) a été payée par Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., de sorte que la somme totale de un million cent cinquante mille euros (EUR 1,150,000.00-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Herald Level 1 Lux Holding S.à r.l., détient cent trente-deux (132) parts sociales.

Deuxième résolution

Suite à la résolution susmentionnée, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à treize mille deux cents euros (EUR 13.200,-) divisé en cent trente-deux (132) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.».

Troisième résolution

La Comparante a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille sept cents Euros (EUR 2.700,-) par le notaire soussigné.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire soussigné par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. Becheikh et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 mars 2014. LAC/2014/9642. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014038816/135.

(140044480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Global Telecom Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 152.828.

Avec effet au 30 avril 2012, M. Ragy Soliman n'est plus gérant de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Global Telecom Acquisitions S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014038799/13.

(140045050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Royal Boissons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1365 Luxembourg, 93, Montée Saint Crépin.

R.C.S. Luxembourg B 42.804.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014040341/10.

(140046414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Foyer Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 158.616.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 14 mars 2014 que Messieurs René ARNOLDY, André BIRGET, Marc LAUER et Franck MARCHAND ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2014.

Monsieur Marc LAUER a été reconduit comme président du conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foyer Re S.

Référence de publication: 2014038793/14.

(140044762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Bergame Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.797.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of the month of February, at 10:00 a.m.;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company incorporated and existing by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "INTERFAB SPF, S.A.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 29278,

here represented by Mrs. Françoise DUMONT, employee, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch., by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "BERGAME CAPITAL S.à r.l.", established and having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 142797, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg, on October 20, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2912 of December 5, 2008,

and that the articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the officiating notary, on January 8, 2014, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2) That the corporate capital is fixed at fourteen million five hundred seventy-two thousand five hundred Euros (14,572,500.- EUR), represented by one million four hundred fifty-seven thousand two hundred and fifty (1,457,250) shares in registered form with a par value of ten Euros (10.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Partner");

4) That the Sole Partner declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Partner of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, it has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Partner, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Partner declares that it takes over all the assets of the Company, including notably the real estate located in 17 Astell Street, London SW3 and garage 1, (title number NGL557137-LN170050, LN170051 et NGL547089), and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Partner declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de février, à 10.00 heures;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "INTERFAB SPF, S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 29278,

ici représentée Madame Françoise DUMONT, employée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "BERGAME CAPITAL S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142797, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2912 du 5 décembre 2008,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 8 janvier non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2) Que le capital social est fixé à quatorze millions cinq cent soixante-douze mille cinq cents euros (14.572.500,- EUR), représenté par un million quatre cent cinquante-sept mille deux cent cinquante (1.457.250) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société, incluant notamment le bien immobilier situé à 17 Astell Street, Londres SW3 et garage 1, (title number NGL557137-LN170050, LN170051 et NGL547089), et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. DUMONT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2014. LAC/2014/10048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 mars 2014.

Référence de publication: 2014036858/119.

(140042042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

EPF Acquisition Co 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.019.

Extrait du contrat de vente et d'achat de parts sociales signé à Luxembourg en date du 14 mars 2014

En date du 14 mars 2014, la société Apollo EPF II Partnership a revendue ses douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune détenues dans la société EPF Acquisition Co 15 S.à r.l. à la société Oracle REO Holdco S.à r.l..

La société Oracle REO Holdco S.à r.l. détient douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) de la société EPF Acquisition Co 15 S.à r.l. et en est, dès lors, l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014038765/15.

(140044352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

Motor Car Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 99.919.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 14 février 2014 que FPS Audit S.à r.l. a démissionné de son rôle de réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat et que Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Motor Car Leasing S.A.

Signature

Référence de publication: 2014038543/16.

(140043351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Westfield Milan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.922.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 18 février 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Nomination de Mme Deniz Erkus, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, née le 16 May 1965 à Istanbul, Turquie en qualité de gérant A avec effet au 10 février 2014 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Simon Barnes, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme il suit:

- M. Allen Peter Kenneth, Gérant B

- M. Ian Kent, Gérant A

- Mme Deniz Erkus, Gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014039137/18.

(140044313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2014.

KWASA Prisma 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 185.069.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty first day of February.

Before, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

KWASA Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 28 June 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2335 of 23 September 2013 and registered with the Luxembourg Registry of Commerce and Companies under number B 179183 (the Subscriber).

The Subscriber is here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the Subscriber and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

ARTICLES OF ASSOCIATION OF KWASA PRISMA 1 S.À R.L.

Section I - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of managers of the Company;

Class A Manager means a Manager with an A signatory power; and Class A Managers means all of them;

Class B Manager means a Manager with an B signatory power; and Class B Managers means all of them;

Companies Law means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "KWASA Prisma 1 S.à r.l.";

General Meeting means a general meeting of the Shareholders; and General Meetings means any of them;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Shareholder means any person holding shares or to whom shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Section II - Articles of association

Art. 1. Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "KWASA Prisma 1 S.à r.l.", governed by the present Articles and by the law of Luxembourg, and, in particular, the Companies Law.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations and/or interests in all commercial, industrial, financial or other Luxembourg and foreign companies or enterprises, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or of the Shareholders taken in an extraordinary general meeting. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) Shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or the General Meeting, in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 7. Profit sharing. Each Share entitles the owner thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 8. Indivisible Shares. Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Shares. In case of a sole Shareholder, the Shares held by the sole Shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Law will apply.

Art. 10. Redemption of Shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of the Shares shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall be applied in accordance with article 15 of the Articles.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of a Shareholder will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by several Managers who constitute the Board. Each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power. The Managers need not be Shareholders. The Managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

The General Meeting may at any time and without cause (*ad nutum*) dismiss and replace any Manager.

In dealing with third parties, the Managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the General Meeting fall within the power of the Board.

The Company shall be bound by the joint signatures of a Class A Manager and a Class B Manager.

Any Class A Manager and any Class B Manager may jointly sub-delegate their powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents. The delegating Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the Board shall be adopted by the simple majority of the Managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members (including at least one Class A Manager and one Class B Manager) is present or represented at a meeting of the Board.

A chairman *pro tempore* of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman *pro tempore* is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board (including at least one Class A Manager and one Class B Manager).

Written notice of any meeting of the Board will be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by a Class A Manager and a Class B Manager. This notice may be waived if all the Managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A Manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Manager as his proxy. A manager may represent more than one manager. A Manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a Manager in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the Managers attending, or by the Chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting. Any transcript of or excerpt from such minutes shall be signed by the chairman or one Class A Manager and one Class B Manager.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of Manager. The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General Meetings. An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholders can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolutions to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he/she/it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote of the Shareholders, subject to the provisions of the Companies Law.

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year (the Financial Year).

Art. 17. Financial statements. At the end of each Financial Year, the Company's accounts are established and the Board has to prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

The Board may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings does not apply.

In addition, a statutory auditor (commissaire aux comptes) or an external auditor (réviseur d'entreprises agréé) may be appointed from time to time by the sole Shareholder or the General Meeting if it is deemed necessary.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the Subscriber, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each representing the total share capital of the Company, and having a subscription price of EUR 1 (one Euro) per share and an aggregate subscription price of EUR 12,500.

All these shares have been fully paid up by the Subscriber by way of contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) paid by the Subscriber is from now on at the free disposal of the Company.

The contribution in cash is entirely allocated to the share capital of the Company.

Transitory Provisions

The Company's first financial year shall begin on the date hereof and it shall end on 31 December 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole Shareholder has herewith adopted the following resolutions:

- (a) The meeting resolves to set the number of managers of the company at 4 (four).
- (b) The meeting resolves to appoint the following 4 (four) persons as managers of the Company for an unlimited period of time and to qualify the appointed managers as either class A managers (the Class A Managers) or class B managers (the Class B Managers):
 - (i) Mr Graeme Jenkins, banker, born in Glasgow, United Kingdom on 13 October 1977, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, is appointed as Class A Manager;
 - (ii) Mr Daniel Bley, banker, born in Ettelbruck, Grand-Duchy of Luxembourg on 17 June 1979, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, is appointed as Class A Manager;
 - (iii) Mr Mohamad Hafiz Bin Kassim, employee, born in WP Kuala Lumpur, Malaysia on 13 May 1975, whose professional address is at Level 22, EPF Building, Jalan Raja Laut, 50350 Kuala Lumpur, Malaysia, is appointed as Class B Manager; and

(iv) Mr Kamarulzaman Bin Hassan, employee, born in WP Kuala Lumpur, Malaysia on 25 September 1975, whose professional address is at Level 22, EPF Building, Jalan Raja Laut, 50350 Kuala Lumpur, Malaysia, is appointed as Class B Manager.

(c) The meeting resolves to set the registered office of the Company at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

(d) The general meeting of shareholders resolved to set the number of approved statutory auditors at one (1) and further resolved to elect the following as approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) for a period ending at the next annual general meeting of shareholders:

PricewaterhouseCoopers, a société cooperative governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65477.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Subscriber, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Subscriber, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Subscriber, the proxyholder of the Subscriber signed together with me, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-unième jour du mois de février,

Par-devant Maître Francis Kessler notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KWASA Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et organisée sous les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis a 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée par un acte du présent notaire du 28 juin 2013, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2335 du 23 septembre 2013 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 179183 (le Souscripteur).

Le Souscripteur est ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du Souscripteur et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

STATUTS DE KWASA PRISMA 1 S.À R.L.

Section I^{er} - Définitions

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des associés de la Société; et Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Associé désigne une personne détenant des parts sociales ou au profit de laquelle des parts sociales sont cédées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts; et Associés désigne chacun d'entre eux;

Conseil désigne le conseil de gérance de la Société;

Gérant de Catégorie A désigne un gérant ayant un pouvoir de signature A; et Gérants de Catégorie A désigne l'ensemble d'entre eux;

Gérant de Catégorie B désigne un gérant ayant un pouvoir de signature B; et Gérants de Catégorie B désigne l'ensemble d'entre eux;

Gérants désigne tous les membres du Conseil; et Gérant un membre du Conseil;

Loi de 1915 désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Parts Sociales désigne l'ensemble des Parts Sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée; et Part Sociale désigne l'une d'entre elles;

Société désigne "KWASA Prisma 1 S.à r.l.";

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.

Section II - Statuts

Art. 1^{er}. Nom. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "KWASA Prisma 1 S.à r.l.", régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, et notamment par Loi de 1915.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations et/ou intérêts dans toutes sociétés, commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

De manière générale, de faire toute chose que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Associé unique ou des Associés prise lors d'une assemblée générale extraordinaire. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du Conseil.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) Parts Sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale conformément à l'article 15 des présents Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque Part Sociale donne droit à son propriétaire à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social et des bénéfices..

Art. 8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Dans l'hypothèse d'un Associé unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins les trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir des Parts Sociales au sein de son propre capital pour autant que la Société dispose d'une réserve distribuable ou des fonds suffisants à cet effet.

L'acquisition et le transfert par la Société de Parts Sociales ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé unique ou par l'Assemblée Générale. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 15 des Statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un Associé ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par plusieurs Gérants qui forment le Conseil. Chaque Gérant se verra attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale, par une résolution adoptée par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'Assemblée Générale peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer tout Gérant.

Vis-à-vis des tiers, les Gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B pourront conjointement déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les Gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du Conseil seront prises à la majorité simple des voix des Gérants présents ou représentés. Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres (dont au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B) est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil.

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil. Le Président, si un Président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le Président pro tempore sera désigné par vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors du Conseil (dont au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B).

Notification par écrit de toute réunion du Conseil sera donnée à tous les Gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil pourra être convoquée par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Il est possible d'omettre cette convocation si les Gérants sont présents ou représentés au Conseil et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout Gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un Gérant à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les Gérants présents au Conseil, ou par le Président du Conseil, si un Président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le Président ou par un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées Générales. Une Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'Assemblée Générale.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions de l'Associé unique ou des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des Associés, quorum et majorité. L'Associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il/elle possède ou représente. En cas de pluralité d'Associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée qu'avec l'accord unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année (L'Année Sociale).

Art. 17. Comptes annuels. A la fin de chaque Année Sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil devra dresser un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les bénéfices bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le Conseil pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

En outre, un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises agréé peut être nommé par l'Associé unique ou par l'Assemblée Générale, si ceux-ci le jugent nécessaire.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été établis, le Souscripteur, représenté tel que décrit ci-dessus, déclare souscrire en numéraire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social total de la Société, et ayant un prix de souscription de 1 EUR (un Euro) par part sociale et un prix de souscription total de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euros).

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par le Souscripteur au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 12.500 EUR (douze mille cinq cents), de telle sorte que le montant de 12.500 EUR (douze mille cinq cents Euro) versé par le Souscripteur se trouve dès lors à la libre disposition de la Société.

L'apport en numéraire est intégralement alloué au compte capital social de la Société.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence à la date de ce jour et prend fin le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la société, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- (a) L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants de la Société à 4 (quatre).
- (b) L'assemblée décide de nommer les 4 (quatre) personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée et de conférer aux gérants nommés soit le titre de gérant de catégorie A (les Gérants de Catégorie A), soit le titre de gérant de catégorie B (les Gérants de Catégorie B):
 - (i) M. Graeme Jenkins, banquier, né à Glasgow, Royaume-Uni, le 13 octobre 1977, dont l'adresse professionnelle est au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé Gérant de Catégorie A;
 - (ii) M. Daniel Bley, banquier, né à Ettelbruck, Grand-Duché de Luxembourg, le 17 juin 1979, dont l'adresse professionnelle est au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé Gérant de Catégorie A;
 - (iii) M. Mohamad Hafiz Bin Kassim, employé, né à WP Kuala Lumpur, Malaisie, le 13 mai 1975 dont l'adresse professionnelle est 22^{ème} étage, EPF Building, Jalan Raja Laut, 50350 Kuala Lumpur, Malaisie, est nommé Gérant de Catégorie B; et

(iv) M. Kamarulzaman Bin Hassan, employé, né à WP Kuala Lumpur, Malaisie, le 25 septembre 1975 dont l'adresse professionnelle est au 22^{ème} étage, EPF Building, Jalan Raja Laut, 50350 Kuala Lumpur, Malaisie, est nommé Gérant de Catégorie B.

(c) L'assemblée décide d'établir le siège social de la société au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

(d) L'assemblée décide de fixer à un (1) le nombre de réviseur d'entreprises agréé et a décidé d'élire l'entité suivante comme réviseur d'entreprises agréé pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société:

PricewaterhouseCoopers, une société coopérative régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire du Souscripteur l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du Souscripteur, le mandataire du Souscripteur a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: EAC/2014/3007. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014035943/439.

(140040701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2014.

Comptoir Electrique et Fournitures du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 105.890.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 19 décembre 2013 que Ernst & Young a démissionné de son rôle de réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat et que Deloitte Audit, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprises de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Comptoir Electrique et Fournitures du Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2014038527/16.

(140043353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Lemoro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.743.

—
Les comptes de liquidation au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014039537/11.

(140045448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Cogelu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 1, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 138.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014036904/11.

(140042386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2014.

Brenda S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 28.257.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 17 mars 2014 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 septembre 2016:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;

Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée a nommé comme représentante permanente de FIDESCO S.A., Madame Evelyne GUILLAUME 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg:

- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014039327/18.

(140045302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Böhrs + Böhrs Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 137.162.

Il est porté à la connaissance des tiers que:

Suite à la fusion intervenue le 30 septembre 2013 entre Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que Société Absorbée, et Citco C&T (Luxembourg) S.A., en tant que Société Absorbante, publiée sous la référence 2013137801/38 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 2 octobre 2013, le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante a été réalisé.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation, avec effet au 28 février 2014, de la convention de domiciliation conclue le 12 mars 2012 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Böhrs + Böhrs Invest S.A., ayant son siège social au 62, Avenue Victor Hugo, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 137162; et
- Fides Inter-Consult S.A., ayant son siège social 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.52925.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2014.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

2-8 avenue Charles De Gaulle

L-1653 Luxembourg

Signatures

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2014037378/25.

(140043433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

BEII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 82.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 140.753.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 mars 2014

1. Monsieur Michael John FORREST a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Le nombre de gérants a été réduit de quatre à trois.
3. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Messieurs Arnaud DELVIGNE et Georges SCHEUER, gérants B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que la dénomination et le siège social de l'associée unique sont désormais les suivants: BEIF II Limited, avec siège à 16, Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 18/03/2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour BEII S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014039312/21.

(140045442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

**LSF6 Obelix S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. BRE/Europe Hotel I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 129.983.

—
In the year two thousand fourteen, on the twelfth day of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LSF6 Affinity Holdings, Inc., a Delaware corporation, having its registered office at 1209 Orange Street in the City of Wilmington 19801, County of New Castle, United States of America,

represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

by virtue of a proxy given on 10 February 2014.

Which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to enact the following:

- That "BRE/Europe Hotel I S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) having its registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 129983, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 27 June 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1872 dated 4 September 2007 (the "Articles of Association");

- That the articles of incorporation have not been amended since;

- That the share capital of the Company amounts to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each;

- That the appearing party is the current shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Change of the Company's corporate name and subsequent amendment of article 4 of the Articles of Association.
2. Change of the Company's power of signature from a joint power of signature to a sole power of signature of each duly appointed manager and subsequent amendment of article 12 of the Articles of Association.

3. Transfer of the registered office of the Company from 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 20 January 2014, and subsequent amendment of article 5 of the Articles of Association.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) change the Company's name into "LSF6 Obelix S.à r.l." and subsequently (ii) amend article 4 of the Company's Articles of Association so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4.** The Company is named "LSF6 Obelix S.à r.l."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) change the power of signature of the Company from a joint power of signature to a sole power of signature of each duly appointed manager and subsequently (ii) amend article 12 of the Company's Articles of Association so that article 12 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of its sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager of the Company. The managers may be dismissed freely at any time."

The sole manager or the board of managers may grant powers of attorney by authentic proxy or by private instrument.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 20 January 2014.

The Sole Shareholder resolved furthermore to subsequently amend article 5 of the Articles of Association of the Company which shall be read in its English version as follows:

" **Art. 5.** The registered office is established in the municipality of Bertrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholder(s)."

There being nothing else on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,400.- (one thousand four hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le douze février.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LSF6 Affinity Holdings, Inc., une société établie au Delaware ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington 19801, County of New Castle, Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé, avec adresse professionnelle à I-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

en vertu d'une procuration donnée le 10 février 2014.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que «BRE/Europe Hotel I S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129983, a été constituée suivant acte reçu par Maître

Henri Hellinckx, en date du 27 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1872 du 4 septembre 2007 (les «Statuts»);

- Que les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis;
- Que le capital social de la société s'élève à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune;
- Que la partie comparante est le seul et unique associé actuel de la société (l'«Associé Unique»).
- Que la partie comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Changement du nom de la société et en conséquence, modification de l'article 4 des Statuts pour y refléter le changement de nom de la société.
2. Changement du pouvoir de signature de la Société d'un pouvoir de signature conjoint à un pouvoir de signature unique de chacun des gérants dument nommés et modification subséquente de l'article 12 des Statuts.
3. Transfert du siège social de la société du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, au Atrium Business Park-Vitrum, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 20 Janvier 2014 et modification subséquente de l'article 5 des Statuts.

Première résolution

L'associé unique a décidé de (i) modifier le nom de la société en "LSF6 Obelix S.à r.l." et en conséquence de (ii) modifier l'article 4 des Statuts pour y refléter le changement de nom de la société de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des Statuts:

" **Art. 4.** La société est dénommée «LSF6 Obelix S.à r.l.».

Seconde résolution

L'associé unique a décidé de (i) modifier le pouvoir de signature de la Société d'un pouvoir de signature conjoint à un pouvoir de signature unique de chacun des gérants dument nommés et en conséquence de (ii) modifier l'article 12 des Statuts de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des Statuts:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

S'il y a plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres n'ont pas nécessairement besoin d'être associés. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant quelconque de la Société. Les gérants sont librement et à tout moment révocables.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé."

Troisième résolution

L'associé Unique a décidé de transférer le siège social de la société du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, avec effet au 20 Janvier 2014.

L'associé Unique a par conséquent décidé également de modifier l'article 5 des Statuts de la société qui sera lu comme suit dans sa version française:

" **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Bertrange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 février 2014. LAC/2014/7465. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Référence de publication: 2014039325/141.

(140045434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Mars Propco 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.303.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 4 Mars 2014 que:

- Monsieur Alex GILLETTE a démissionné de son mandat de gérant;
- Monsieur Cameron MACDOUGALL ayant pour adresse professionnelle 1345 Avenue of the Americas, New York 10105, USA, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 Mars 2014.

Pour extrait conforme

Tomas Lichy

Company Director

Référence de publication: 2014038302/17.

(140044065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Lloyds TSB International Liquidity, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.813.

—
Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014038286/11.

(140043894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

MKF McKelcey Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 132.725.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 27 janvier 2014

Il résulte des résolutions écrites du Conseil d'administration tenu en date du 27 janvier 2014, que:

Après avoir constaté que Madame Agnes Ludasz s'est démise de ses fonctions d'Administrateur, en date du 31 octobre 2013, les Administrateurs restants décident, conformément aux statuts de la Société et à l'article 51 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de coopter Monsieur Yannick Monardo, employé privé, né à Saint-Avoid (France) le 8 janvier 1984, demeurant professionnellement au 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 27 février 2014, en remplacement de Madame Agnes Ludasz Administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par résolutions des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2014.

MKF MCKELCEY FUNDS SA

Référence de publication: 2014039603/19.

(140045617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Médiatream SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 40.571.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 02 août 2013

Il résulte des délibérations prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social en date du 02 août 2013, que:

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur André DITGEN, ingénieur, né le 17 avril 1944 à Metz (France), demeurant à F-54 610 Letricourt, 16, Rue des Ecoles (en France), de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2013.

En remplacement de l'administrateur démissionnaire l'Assemblée nomme Monsieur Mathieu PUHL, dirigeant de Sociétés, né le 20 mars 1967 à Metz (France), demeurant Château des Cambards à F - 81 500 Saint-Lieux-lès-Lavaur, (France), comme nouvel administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

2. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la Société PKF Abax Audit mais de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes, Monsieur Richard GAUTHROT, né le 14 novembre 1960 à Nancy (France), demeurant à L-1747 Luxembourg, 38, Op der Heed.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014038295/26.

(140043071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Mediterranea Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 185.207.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen,
on the twenty-sixth day of the month of February.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Evelio GARAY SALAZAR, company director, born in Sevilla (Spain), on 11 May 1964, residing at Schindellegistrasse, 69, CH-8808 Pfäffikon (SZ), Switzerland,

here represented by:

Mrs Alessia ARCARI, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given to her in Luxembourg, on 22 January 2014.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the articles of association of a société à responsabilité limitée, which the prenamed person herewith declares to establish as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The purposes of the Company are (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever (v) conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate and (vi) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “Mediterranea Investment S.à r.l.”, société à responsabilité limitée.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company’s corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12’500.- EUR) divided into hundred twenty-five (125) shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) per share.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders’ meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company’s shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 13. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

Art. 14. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties either by the individual signature of any Class A Manager or by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least seven(7) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 16. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other out-of-pocket expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 18. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 19. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 20. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 21. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 22. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Art. 24. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All shares have been subscribed as follows:

Mr Evelio GARAY SALAZAR, prenamed:

hundred and twenty-five shares	125
Total: hundred and twenty-five shares	125

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12'500.- EUR) is at the free disposal of the Company evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory disposition

The first year begins today and shall end on 31 December 2014.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately one thousand euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at three (3).

Are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr Alexis KAMAROWSKY, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

(ii) Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, residing professionally at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; and

(iii) Mr Jean-Marc DEBATY, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, residing professionally at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2. The registered office is established at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of discrepancies between the two texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy holder of the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le vingt-six février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Evelio GARAY SALAZAR, administrateur de société, né à Sevilla (Espagne), le 11 mai 1964, demeurant à Schindellegistrasse, 69, CH-8808 Pfäffikon (SZ), Suisse,

ici représenté par:

Madame Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par la mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite personne comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objets: (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit, (v) faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles et (vi) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: «Mediterranea Investment S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 13. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 14. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature individuelle de chaque Gérant de Catégorie A ou par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, sept(7) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 16. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 17. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 18. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 19. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserá tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 20. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 23. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 24. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 25. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Monsieur Evelio GARAY SALAZAR, prénommé,

cent vingt-cinq parts sociales 125

TOTAL: cent vingt-cinq parts sociales 125

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitées (loi du 18.9.1933) se trouvent accomplies.

Frais

Les parties ont évalués les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, prénommé, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de trois (3).

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Alexis KAMAROWSKY, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

(ii) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, -1371 Luxembourg; et

(iii) Monsieur Jean-Marc DEBATY, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, demeurant professionnellement au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: A. ARCARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 février 2014. Relation: EAC/2014/2911. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014038321/407.

(140043707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

Magimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwée.

R.C.S. Luxembourg B 132.310.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg le 20 février 2014

L'assemblée, à l'unanimité

pour autant que de besoin confirme administrateurs chaque fois pour un terme venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire de l'année 2015:

- M. Gaston SCHWERTZER, docteur en droit, demeurant à Marxe Knupp L-5328 MEDINGEN,
 - M. Jacquot SCHWERTZER administrateur de sociétés, demeurant à 51, rue d'Oetrange - L - 5350 SCHRASSIG
 - M. Marc SCHWERTZER, industriel, demeurant à 171, route des Trois Cantons - L-4980 Reckange/Mess
- nomme commissaire, pour un terme venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2015:

La société DMS & ASSOCIES, s.à.r.l., ayant son siège social à L - 1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 20 février 2014

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité

nomme président M. Gaston SCHWERTZER, demeurant à Marxe Knupp L-5328 Medingen,
nomme administrateur-délégué M. Gaston SCHWERTZER, demeurant à Marxe Knupp L-5328 Medingen,
nomme fondé de pouvoir Mme Valérie Weber, comptable, demeurant 61, route d'Elange à F-57100 Thionville.
Les pouvoirs sont régis par les articles 10; 11 et 12 des statuts.

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur

Référence de publication: 2014038329/25.

(140043754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

**NIRAAMAYA Holdings S.A., Société Anonyme,
(anc. La Bosse Investment S.A.).**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 138.474.

—
L'an deux mille quatorze, le vingt-deux janvier.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LA BOSSE INVESTMENT S.A.", ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82074, constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 24 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1390 du 5 juin 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La société a un capital social de trente et un mille Euros (31.000.-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc VAN HOEK, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

II. Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions de la Société d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-), représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.- EUR) sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont été dûment convoqués à la présente assemblée de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, que le quorum exigé dans l'article 67-1 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée est rempli.

III. Après avoir exposé les différents points de l'ordre du jour, le Président les soumet à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibère sur les points mentionnés dans l'ordre du jour et, le cas échéant, prend les résolutions ci-après.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour de ladite assemblée.

V. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de «LA BOSSE INVESTMENT S.A.» en «NIRAAMAYA Holdings S.A.» et modification subséquente de l'article, premier alinéa des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «NIRAAMAYA Holdings S.A.»»

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de «LA BOSSE INVESTMENT S.A.» en «NIRAAMAYA Holdings S.A.» et de modifier par conséquent l'article 1, premier alinéa des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «NIRAAMAYA Holdings S.A.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR), sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Van Hoek, I. Colamonico, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 janvier 2014. LAC/2014/3781. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2014.

Référence de publication: 2014037640/69.

(140043091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Spheres Care Origins S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 177.592.

By resolution of the shareholders of the Company dated March 5th 2014:

1. The resignation of Mr Grégory Noyen, Mr Geoffroy t'Serstevens and Mrs Sylvie Lexa has been acknowledged.

2. It has been resolved to appoint Ensof Services Sàrl, a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered office at 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Companies Register of Luxembourg under number B 184 865 as sole manager of the company with immediate effect and for an unlimited period of time.

This resolution has been taken in accordance with article 6 of the articles of incorporation of the Company.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Par résolution des associés de la Société en date du 5 Mars 2014:

1. Il a été constaté la démission de Mr Grégory Noyen, Mr Geoffroy t'Serstevens et Mme Sylvie Lexa

2. Il a été résolu de nommer Ensof Services Sarl, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé 6A route de Trèves, L-2633 Senningerberg (Grand Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 184 865, gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Cette résolution a été prise en accord avec l'article 6 des statuts de la Société.

Référence de publication: 2014037842/23.

(140042705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2014.

Anchor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 172.024.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil de gérance, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

ANCHOR SARL

Référence de publication: 2014039268/16.

(140045669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Acmar Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 91.854.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la Société en date du 5 mars 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de l'administrateur suivant avec effet au 28 février 2014:

Mme Polyxeni Kotoula

2. Nomination du nouveau administrateur suivant avec effet au 5 mars 2014 suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

Mr Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

3. Renouvellement du mandat du membre du Conseil d'administration suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

Mr Claude Robert

4. Renouvellement du mandat du membre du Conseil d'administration suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

Mr Jorge Perez Lozano

5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suivant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015:

INTERAUDIT S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

Pour la Société

Christiaan F. van Arkel

Administrateur

Référence de publication: 2014039246/29.

(140045508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

AXA Redilion ManagementCo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.843.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of January.

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of AXA Redilion ManagementCo S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 24 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1587 of 25 June 2012, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168843 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 16 December 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 11.00 a.m. by Ms Jennifer Ferrand, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Pascale Haine, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Sophie Wegmann, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 10 January 2014. A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 Acknowledgment of the resignation of all the members of the supervisory board.

2 Approval of the amendment of article 16 (Supervisory Board) of the articles of association of the Company;

3 Miscellaneous.

(iii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That it results from said attendance list that out of the one hundred seventy-eight thousand seven hundred sixty-three (178,763) class A shares and one (1) Class B share, all the class A shares and the Class B share are duly present or represented at the present meeting and in consideration of the agenda and of the provisions of article 67, 67-1 and 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting is validly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda which the shareholders have been duly informed of before this meeting.

First resolution

The general meeting of shareholders acknowledged the resignation of all the members of the supervisory board, i.e. Mirko Dietz, Thierry Denoyel and Stephan Illenberger, with immediate effect.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend article 16 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said article will from now on read as follows:

“ Art. 16. Supervisory Board. Except where the Company’s annual statutory and/or consolidated accounts are audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be composed of not less than three members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the approved statutory auditors will be appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.”

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 11.20 a.m. The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze le vingt-neuf janvier,
par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXA Redilion ManagementCo S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 24 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1587 du 25 juin 2012, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 168843 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 16 décembre 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Jennifer Ferrand, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Pascale Haine, employée, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Madame Sophie Wegmann, juriste, domiciliée professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'assemblée a été convoquée à cette date et heure par convocation envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée le 10 janvier 2014. Copie desdites convocations a été donnée au bureau de l'assemblée.

(ii) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Constatation de la démission de tous les membres du conseil de surveillance.

2 Approbation de la modification de l'article 16 (Conseil de Surveillance) des statuts de la Société.

3 Divers.

(iii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les comparants resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur le total de cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante-trois (178.763) actions de catégorie A et une (1) action de Catégorie B, toutes les actions de catégorie A et l'action de catégorie B sont dûment représentées à la présente assemblée et que vu l'ordre du jour et les prescriptions des articles 67, 67-1 et 68 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés préalablement à l'assemblée.

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires constate la démission de tous les membres du conseil de surveillance, c.a.d. Mirko Dietz, Thierry Denoyel et Stephan Illenberger avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 16 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 16. Conseil de Surveillance.** Sauf lorsque les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société sont vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés par un Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1000.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.20 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, P. HAINE, S. WEGMANN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 30 janvier 2014. Relation: DIE/2014/1381. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 mars 2014.

Référence de publication: 2014039294/133.

(140045100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Armat Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 144.456.

Extrait des décisions du conseil d'administration prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil d'administration, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2014.

ARMAT INVESTMENT SA

Référence de publication: 2014039278/15.

(140045487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Ortano Mare Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 60.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014040280/10.

(140046454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2014.

Swip Islamic Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.425.

A l'occasion de l'assemblée générale du 14 mars 2014 les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) sont réélus administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- Roger BARKER

14 rue Belle-Vue Dippach L-4974 Luxembourg

- Michael LANGE

19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

- William Low

60, Morrison Street, EH3 8BE Edinburgh, Royaume-Uni

2) est réélu réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- PricewaterhouseCoopers

400 route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2014.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014038448/21.

(140043978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2014.

CS Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 163.743.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014039367/14.

(140045954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.

Advanced Technics Properties SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 33.384.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 janvier 2014

- Monsieur Renaud LEONARD, employé privé, né le 8 novembre 1979 à Bastogne (Belgique), est cooptée en tant qu'Administrateur, avec effet au 1^{er} février 2014, en remplacement de Monsieur Stéphane BAERT, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019. La cooptation de Monsieur Renaud LEONARD sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 30 janvier 2014.

Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'administration

N. UWIMANA / F. LANNERS

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2014039252/17.

(140045708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2014.
